



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires  
Service Environnement**

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral  
portant application des dispositions du titre III du livre IV  
du code de l'environnement**

**Plan d'eau  
commune de CUIRY-les-CHAUDARDES  
lieu dit «La Coix Blanche» - section AE - parcelle n° 357**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 1 février 2021 au 2 mars 2021**.

A cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres> ;
- sera mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement - Consultation du public - Exercice de la pêche  
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 2 mars 2021.

LAON, le **22 JAN. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Grégory COURBATIEU

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
Affaire suivie par : Eric VANGHELUWEN  
Tél. : 03 23 24 65 06  
Mél. : [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr) / [eric.vangheluwen@aisne.gouv.fr](mailto:eric.vangheluwen@aisne.gouv.fr)  
Direction Départementale des Territoires / Service Environnement

1/1

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne: [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)